

A smiling man with short brown hair and a light beard, wearing a light blue button-down shirt, is holding a white mug with both hands. He is looking towards the camera with a warm expression. The background is a bright, modern kitchen with a window, a potted plant, and a white shelf with various items. A large red arrow graphic points from the top right towards the man's chest.

Le bonheur d'être chez soi

Inventaire du ménage · Responsabilité civile privée · Assurance de protection juridique ·
Garantie de loyer · Assurance Cyber · Assurance de construction · Assurance des bâtiments ·
Prêts hypothécaires · Assurance des objets de valeur · Assurance-accidents pour les employés
de maison

Inventaire du ménage	4 - 5
Responsabilité civile privée	6 - 7
Assurance de protection juridique	8 - 9
Garantie de loyer	10 - 11
Assurance Cyber	12 - 13
Assurance de construction	14 - 15
Assurance des bâtiments	16 - 17
Prêts hypothécaires	18 - 19
Assurance des objets de valeur	20 - 21
Assurance-accidents pour les employés de maison	22 - 23
Service	24 - 25

**Avoir un chez soi et s’y sentir
parfaitement bien ça n’a pas de prix.
C’est pourquoi nous proposons des
solutions individuelles pour tous les
besoins.**

Vos biens ont plus de valeur que vous ne le croyez

Domage causé au téléphone portable, vol de vélo, incendie d'un immeuble: voilà certains des risques qui peuvent être couverts par notre assurance de l'inventaire du ménage. Nous vous proposons une solution globale. Flexible et extensible, elle s'adapte à vos besoins.

L'essentiel en bref

L'assurance de l'inventaire du ménage vous couvre contre l'incendie, le vol et les dégâts d'eau. En cas de dommage, nous remboursons la valeur à neuf. L'inventaire du ménage comprend tous les biens meubles privés (y compris les données acquises sur support numérique, comme la musique, les e-books, etc.) qui vous appartiennent à vous ou aux membres de votre famille faisant ménage commun avec vous. À cela s'ajoutent les objets pris en leasing, loués ou vous ayant été confiés, ou que vos hôtes ont apportés. En outre, votre inventaire du ménage est couvert non seulement à votre domicile, mais aussi dans le monde entier. Et en cas de changement de domicile sur le territoire suisse, l'assurance déploie ses effets également pendant le déménagement.

L'assurance de l'inventaire du ménage All Risk

procure une protection en adéquation avec un niveau de vie élevé. Votre inventaire du ménage est donc entièrement couvert, également contre la perte ou l'endommagement par vous-même. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

L'assurance de la responsabilité civile privée peut être combinée avec une assurance de l'inventaire du ménage.

Couvertures complémentaires intéressantes

Certains risques nécessitant une couverture spéciale peuvent être inclus.

Exemples:

- Vol hors du domicile
- Bris d'éléments de meubles en verre/en pierre
- Bris de fenêtres, de lavabos et de vitrages du bâtiment
- Faute grave
- Perte de clés et service de serrurerie
- Service d'intervention d'artisan en urgence
- Assistance vélo et vélo électrique

Une protection complète et individuelle

Qu'il s'agisse d'un vélo électrique, d'un appareil auditif ou de matériel photo coûteux: les objets qui vous tiennent à cœur peuvent être assurés en plus contre les dommages causés par vous-même ou par l'action de tiers (exemple: chute de l'appareil photo).

Exemple de sinistre

Après sa pause de midi, M. Morin constate avec effroi que son nouveau vélo a disparu, cadenas et éclairage compris. Et pourtant, il ne l'avait laissé dans le local qu'une heure à peine.

Détail des coûts

Vol

Remplacement du vélo	CHF	2 600
----------------------	-----	-------

Remplacement des accessoires du vélo (cadenas et lumières)	CHF	100
------------------------------------------------------------	-----	-----

Total du sinistre	CHF	2 700
--------------------------	------------	--------------

Franchise	CHF	200
-----------	-----	-----

Dédommagement par AXA	CHF	2 500
------------------------------	------------	--------------



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/inventaire-menage

Protégez-vous ainsi que votre famille

Un malheur est vite arrivé.

Il peut en résulter des dommages corporels ou matériels dont vous devez répondre. Il se peut aussi que quelqu'un élève des prétentions injustifiées contre vous. Dans ces deux cas, nous vous proposons des solutions adaptées à vos besoins.

L'essentiel en bref

Notre assurance de la responsabilité civile privée couvre les prétentions en dommages-intérêts émises à votre encontre en cas de dommages corporels ou matériels que vous avez causés à des tiers. Elle vous défend en outre contre les prétentions injustifiées. L'assurance vous couvre en votre qualité de:

- propriétaire de logement
- locataire
- détenteur d'animaux
- kitesurfeur
- propriétaire d'un drone
- conducteur de vélo, de vélo électrique ou de cyclomoteur

Exemple de sinistre

Mme Bétrisey a un bref moment d'inattention, et voilà que le vase neuf rempli d'eau et de fleurs tombe sur le sol du séjour de son appartement en location. Une grande partie du parquet (en bois massif) doit être remplacée.

Couvertures complémentaires intéressantes

Vous pouvez compléter votre assurance de la responsabilité en ajoutant des modules.

- Utilisation de véhicules privés appartenant à des tiers
- Utilisation de véhicules de location et d'autopartage
- Dommages causés par des animaux domestiques aux logements locatifs
- Perte de clés et service de serrurerie
- Faute grave
- Chasseurs
- Locataires de chevaux

Détail des coûts

Valeur du parquet endommagé (40 m ²)	CHF	9 800
Remise en état du mur en raison des éclaboussures	CHF	500

Total du sinistre	CHF	10 300
Franchise	CHF	200
Dédommagement par AXA	CHF	10 100



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/responsabilite-civile





«Le contrat de travail que j'avais conclu avec mon ancien employeur prévoyait un 13^e mois. Lorsque j'ai démissionné, mon chef a refusé de me verser la part du 13^e mois à laquelle j'avais droit. Heureusement, AXA-ARAG m'a apporté son soutien sur le plan juridique.»

Lara M.,
Cliente d'AXA-ARAG depuis 2015

Être dans son bon droit, obtenir gain de cause

Avec AXA-ARAG et son assurance de protection juridique, vous avez la certitude d'avoir un partenaire solide à vos côtés pour défendre vos droits. Un litige avec un employeur, un hôpital ou un propriétaire peut rapidement coûter très cher. Nos modules vous offrent toute la souplesse nécessaire pour calibrer votre protection juridique en fonction de vos besoins personnels, tout en bénéficiant d'une couverture optimale.

Nous vous conseillons et vous soutenons en cas de questions juridiques ou de litiges dans les domaines suivants:

- Domicile et vie quotidienne: loyers ou logements en propriété, affaires de la vie quotidienne (achats p. ex.) ou atteintes à la personnalité
- Circulation et voyages: véhicules, infractions routières ou contrats de voyage
- Santé et assurances de personnes: atteinte à la santé, maternité, départ à la retraite ou chômage
- Travail: activité salariée, litige avec votre employeur

Autres modules pour être parfaitement couvert:

- Partenariat et famille: soutien en cas de questions juridiques ou de litiges avec les autorités scolaires ou les autorités de protection de l'enfant ainsi que médiation en cas de séparation ou de divorce
- Impôts: soutien en cas de questions juridiques ou de litiges avec les autorités fiscales suisses relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune

Conseil juridique PLUS: comprend l'analyse de votre situation, l'examen de documents et le conseil juridique par téléphone.

Bon à savoir

Tous les modules peuvent être combinés ou souscrits individuellement. Pour une couverture de base, nous vous recommandons les modules «Domicile et vie quotidienne», «Circulation et voyages», «Santé et assurances de personnes» et «Travail». Les autres modules vous permettront d'optimiser votre protection juridique pour être parfaitement couvert.



Informations complémentaires
www.axa-arag.ch

Garantie de loyer sans dépôt bancaire: pour une plus grande liberté financière

Louer un bien implique en général de déposer jusqu'à trois mois de loyer à la banque. Cet argent est alors bloqué pour longtemps. Si vous préférez investir cet argent pour qu'il vous rapporte, ou si vous ne disposez pas des liquidités nécessaires, notre assurance de garantie de loyer est faite pour vous.

L'assurance de garantie de loyer d'AXA vous permet de disposer librement de vos économies au lieu de les bloquer sur un compte pendant toute la durée de la location.

Nous nous engageons envers votre bailleur à répondre de toutes les prétentions légitimes telles que des dommages au bien loué ou des arriérés de loyer. Nous ne vous demandons de nous rembourser le montant correspondant que plus tard. Cette solution qu'offre AXA n'est pas à proprement parler une assurance, il s'agit d'une garantie. En contrepartie, vous versez des frais annuels correspondant à 4% du montant de la caution. Vous bénéficiez aussi de rabais avantageux.

Exemple de calcul

Loyer mensuel de CHF 2 500, dépôt de trois mois de loyer

Dépôt exigé CHF 7 500
(montant qui serait déposé à la banque sans l'assurance de garantie de loyer)

Coûts annuels avec l'assurance de garantie de loyer d'AXA CHF 300
(assurance de la responsabilité civile privée chez un autre prestataire) Prime annuelle: 4% du dépôt exigé, plus 5% de droit de timbre CHF 15

Coûts annuels de l'assurance de garantie de loyer d'AXA, rabais de 10% compris CHF 270
Assurance de la responsabilité civile privée chez AXA, prime annuelle: 3,6% du dépôt exigé, plus 5% de droit de timbre CHF 13.50



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/garantie-loyer

Protégez-vous contre les risques sur Internet

La vie sans Internet est désormais inconcevable. Mais les dangers sont nombreux: que faire si vous vous faites avoir par une fausse boutique en ligne ou si des cybercriminels piratent votre carte de crédit? Ou encore si votre enfant est victime de cyberharcèlement? Dans de tels cas, nous sommes pour vous un partenaire solide, qui vous protège des dommages financiers.

L'assurance Cyber Plus vous garantit une protection complète contre la cybercriminalité. L'assurance Cyber comprend quatre modules. Chaque module peut être conclu séparément:

- **Comptes en ligne et cartes de crédit:** l'assurance Cyber Plus d'AXA vous vient en aide en cas de vol et d'utilisation frauduleuse de vos données personnelles, comptes et cartes de crédit.
- **Cyberharcèlement et droits d'auteur:** nous sommes là en cas de violation de droits d'auteur sur Internet ou si vous êtes victime de cyberharcèlement. Dans des cas justifiés, nous prenons également en charge les frais d'un suivi psychologique par téléphone, dispensé par des spécialistes.
- **Achats en ligne:** l'assurance Cyber Plus vous permet de profiter de votre shopping en ligne et vous protège contre les préjudices financiers découlant d'achats dans des boutiques en ligne peu scrupuleuses.
- **Récupération des données, suppression de virus et assistance informatique:** nous vous aidons à récupérer vos données, à éliminer virus et défauts techniques et vous fournissons d'autres prestations d'assistance informatique en lien avec les appareils électroniques comme les ordinateurs de bureau ou portables.

L'assurance Cyber combine la couverture d'assurance d'AXA, la protection juridique Internet d'AXA-ARAG et des services de cyberprévention, vous offrant ainsi une couverture complète contre les risques en ligne.

Services de prévention exclusifs

En tant que cliente ou client d'AXA, vous profitez de services de prévention uniques. Ainsi, vous recevez une notification push si vous vous faites voler vos données de carte de crédit, si votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone font l'objet d'une fuite de données, ou encore si des commentaires portant atteinte à votre réputation ou à votre personnalité sont publiés en ligne.



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/cyber](https://www.axa.ch/cyber)

Le rêve de devenir propriétaire peut vite virer au cauchemar. Lorsque beaucoup de personnes travaillent sur un chantier de construction, les erreurs sont fréquentes, et donc aussi les dommages. En tant que maître de l'ouvrage, vous répondez des dommages à des tiers du fait de votre projet de construction.

Bon à savoir

Nous vous proposons des solutions attrayantes pour financer votre projet de construction. Renseignez-vous sur nos modèles hypothécaires ou sur le financement partiel au moyen de votre avoir de la caisse de pension.

L'assurance des travaux de construction offre au maître de l'ouvrage une protection financière lorsqu'un ouvrage en cours de construction est endommagé ou détruit par un événement soudain et imprévisible.

Couverture de base

- Dommages occasionnés par des accidents de construction
- Actes de vandalisme causés à des prestations de construction
- Vol avec effraction et vol de choses déjà construites
- Dommages dus à un incendie ou à des événements naturels, en fonction de la réglementation cantonale
- Avance de prestations que doit verser un assureur en responsabilité civile d'un participant à la construction de l'ouvrage. Votre capital est protégé et la poursuite des travaux est garantie.

Risques supplémentaires pouvant être inclus

- Dommages aux bâtiments existants
- Dommages dus aux tags et aux graffitis
- Terrains à bâtir (sol et sous-sol)
- Rayures sur des surfaces
- Autres inclusions possibles

Couverture de A à Z pendant la phase de construction

Assurances complémentaires

Il est également possible de conclure notamment une protection juridique du maître de l'ouvrage et une assurance pour garantie de construction (garantie d'ouvrage).

L'assurance de la responsabilité civile du maître de l'ouvrage

prend en charge les prétentions financières formulées à l'encontre du maître de l'ouvrage ou du propriétaire du bien-fonds en raison de dommages corporels et matériels. Elle vous défend également contre des prétentions en dommages-intérêts injustifiées.

Couverture de base

- Prétentions de tiers relatives à des dommages résultant de travaux de construction et de montage
- Atteintes à l'environnement
- Frais de prévention des dommages, c'est-à-dire mesures destinées à éviter la survenance d'un dommage imminent
- Protection juridique en cas de procédure pénale

Risques supplémentaires pouvant être inclus

- Purs préjudices de fortune
- Dommages causés par des forages géothermiques
- Assurance-accidents pour les visiteurs et les clients

Principaux risques

En cas de dommages causés par des tiers à la suite de travaux de construction ou en cas de dommages à l'objet de construction causés par un accident de construction, c'est le maître de l'ouvrage qui engage sa responsabilité, qu'il ait commis une faute ou non. Cela vaut également pour les dommages causés par les architectes, les entrepreneurs de construction ou les artisans qu'il a mandatés.

Par exemple:

- Dommages consécutifs à un mouvement inattendu du terrain
- Dommages causés par des accidents survenant dans le cadre de l'activité de construction
- Prétentions de tiers en cas de fissures apparues sur des bâtiments voisins, ainsi que prétentions injustifiées ou excessives
- Actes de vandalisme, vols
- Défaillance d'un entrepreneur du bâtiment à la suite d'une faillite



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/construction](https://www.axa.ch/construction)

Protégez ce qui vous tient à cœur. Un incendie ou un dégât d'eau peut menacer non seulement votre sécurité, mais aussi votre avenir financier. Protégez votre logement pour vivre en toute sérénité et sans mauvaises surprises.

Notre assurance des bâtiments offre une protection complète pour tous les éléments fixés à demeure à votre bâtiment, y compris les installations photovoltaïques, les vitres de fenêtres et bien plus encore. Sur demande, les alentours du bâtiment peuvent également être inclus dans l'assurance. Protégez-vous contre les risques financiers en adaptant votre assurance des bâtiments à vos besoins.

Dommages dus à un incendie ou à des événements naturels

Dans la plupart des cantons de Suisse, vous avez l'obligation d'assurer votre maison contre les incendies et les dommages naturels, tels que les inondations, la grêle ou les chutes de pierres. Dans les cantons de Genève, d'Uri, de Schwytz, du Tessin, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Valais et d'Obwald, vous pouvez souscrire cette assurance auprès d'AXA. Dans les autres cantons, il est obligatoire d'assurer son bien contre les dommages dus à un incendie ou à des événements naturels auprès de l'assurance cantonale des bâtiments.

Autres offres de l'assurance de choses pour les bâtiments

- Dégâts d'eau: que ce soit en cas de rupture ou de gel d'une conduite d'eau
- Bris de glaces: dommages aux vitrages du bâtiment comme les vitres de fenêtres ou les installations sanitaires
- Dommages au bâtiment dus à une effraction ou à une tentative d'effraction
- Couverture élargie: sont notamment assurés les dommages causés par des actes de malveillance ou par des fouines, des rongeurs et des insectes
- Tremblements de terre

Assurances complémentaires

- Défaillance de la technique du bâtiment
- Dommages aux alentours
- Appareils pour l'entretien des bâtiments (pour les immeubles)
- Dommages de roussissement aux stores extérieurs
- Frais supplémentaires pour la location d'un logement de remplacement
- Frais supplémentaires en cas de perte de revenus locatifs

Panneaux photovoltaïques, installations solaires et pompes à chaleur

Notre couverture complète pour la technique du bâtiment assure notamment vos installations d'énergies renouvelables. Outre l'endommagement et la destruction, vous pouvez également couvrir les pertes de revenus dues à l'absence de production d'énergie.

Assurance de la responsabilité civile immeubles

La loi définit clairement les cas dans lesquels la responsabilité des propriétaires immobiliers et fonciers peut être engagée en cas de sinistre. La plupart du temps,

de tels sinistres sont dus à des défauts de construction ou à un manque d'entretien. Par exemple, si vous oubliez de saler votre trottoir verglacé et que quelqu'un glisse et se blesse, vous êtes responsable.

L'assurance de la responsabilité civile d'AXA prend en charge ce type de prétentions élevées par des tiers et rejette les prétentions injustifiées.

Dans le cas d'une maison individuelle habitée par le propriétaire, de telles prétentions en dommages-intérêts sont déjà couvertes par notre assurance de la responsabilité civile privée. Pour une propriété par étages, l'assurance de la responsabilité civile Immeubles prend en charge de tels dommages pour l'ensemble de la communauté de propriétaires.

Bien chez soi

Bon à savoir

Nous vous proposons aussi des solutions attrayantes pour financer votre projet de construction. Renseignez-vous sur nos modèles hypothécaires ou sur le financement partiel au moyen de votre avoir de la caisse de pension.



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/batiments](https://www.axa.ch/batiments)

Réaliser son rêve de devenir propriétaire

Devenir propriétaire. Beaucoup de personnes en rêvent. Contrairement aux idées reçues, les banques ne sont pas les seules à accorder des crédits hypothécaires. En tant que société d'assurances, nous cherchons à investir judicieusement les fonds provenant d'avois de prévoyance et de primes. C'est pourquoi nous appliquons une politique de crédit responsable pour toutes les parties. Et souvent à des conditions très attrayantes pour les emprunteurs.

Exemple de financement

Prix d'achat	CHF 1 200 000
Fonds propres – au moins 20% du prix d'achat*	CHF 240 000
Emprunt	CHF 960 000
Coûts	
Intérêts hypothèque en 1 ^{er} rang de CHF 800 000 de 5,00%*	CHF 40 000
Intérêts hypothèque en 2 nd rang de CHF 160 000 de 5,50%**	CHF 8 800
Amortissement sur 15 ans max. ou jusqu'à l'âge de 60 ans	CHF 10 670
Charges/fras d'entretien annuels env. 1% du prix d'achat	CHF 12 000
Total des coûts par an	CHF 71 470
Total des coûts par mois	CHF 5 956

* Les frais (notaire, registre foncier, droits de mutation, etc.) doivent être payés au moyen de fonds propres supplémentaires.
** L'examen du crédit se fonde sur un taux moyen à long terme de 5% au minimum.

Afin que rien ne vienne assombrir votre bonheur de propriétaire au fil des ans, vous devez vous assurer que les charges financières restent supportables à long terme. Il existe deux règles de base qui vous aideront à calculer votre budget et vous permettront d'évaluer précisément votre capacité financière:

- **La règle des 20/80**
L'apport personnel doit couvrir 20% de la somme destinée à l'achat. Les 80% restants peuvent provenir d'un emprunt (hypothèques en 1^{er} et en 2^e rang).
- **La règle du tiers**
Les dépenses courantes pour votre nouveau logement ne devraient pas dépasser un tiers de votre revenu annuel brut. Ces frais englobent les intérêts pour les prêts hypothécaires en 1^{er} et en 2^e rang, les charges ainsi que l'amortissement du prêt en 2^e rang.

Nos produits hypothécaires

L'hypothèque à taux fixe

Dans cette formule, le montant du crédit, le taux d'intérêt et la durée sont fixés à la conclusion du contrat. En fonction du montant du crédit, vous pouvez choisir une durée d'un an à dix ans. Le taux d'intérêt n'est soumis à aucune variation pendant la durée convenue.

- **Avantage**
Il est possible de budgéter les charges d'intérêts dès le départ pour toute la durée du prêt. En contrepartie d'une majoration, les taux d'intérêt peuvent être fixés jusqu'à 12 mois à l'avance.
- **Risque**
Conséquences financières en cas de résiliation anticipée.

Le prêt hypothécaire SARON

Avec ce type d'hypothèque, vous ne définissez ni un taux d'intérêt fixe ni une durée déterminée.

- **Avantage**
La durée est illimitée et vous gardez votre souplesse financière (p. ex. si vous prévoyez de vendre votre logement).
- **Risque**
Le taux d'intérêt de l'hypothèque à taux variable augmente et baisse de la même manière que le niveau général des intérêts.

Rabais de durabilité

Qu'il s'agisse d'un remplacement du chauffage par des énergies renouvelables, d'une isolation thermique plus efficace ou d'une installation photovoltaïque: nous soutenons votre engagement en vous proposant des rabais intéressants.



Calcul et informations complémentaires
AXA.ch/pre-hypothecaire

Pour tout ce qui vous tient particulièrement à cœur

Complément idéal de votre assurance de l'inventaire du ménage, l'assurance des objets de valeur couvre les dommages financiers en cas de vol, de perte ou d'endommagement de vos objets de valeur, même lors de vos voyages. Chaque objet de valeur est pris en compte séparément. En cas de sinistre, vous pouvez ainsi aisément en justifier la valeur.

Les objets de valeur sont très convoités. Le nombre de cambriolages ne cesse d'augmenter et les voleurs savent où trouver ce qui les intéresse. En cas de perte, aucune assurance ne peut malheureusement remplacer la valeur sentimentale attachée aux objets volés. Il est malgré tout rassurant de savoir que le dommage matériel sera au moins indemnisé.

Étendue de la couverture

L'assurance des objets de valeur couvre les dommages financiers en cas de vol, de détournement, de perte, de disparition, de destruction ou d'endommagement de vos objets précieux. Cette couverture est également valable lors de vos voyages. Sauf pour les tableaux, la couverture d'assurance est valable dans le monde entier.

Peuvent être assurés:

- les bijoux
- les montres
- les fourrures
- les tableaux
- les instruments de musique



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/objets-de-valeur](https://www.axa.ch/objets-de-valeur)



Une protection pour les employés de maison

S'octroyer les services d'une femme de ménage ou d'un jardinier fait partie des bons côtés de la vie. Mais avez-vous déjà pensé à ce qui arriverait en cas d'accident?

Assurance-accidents pour les employés de maison

Assurez à peu de frais vos employés de maison tels que femmes de ménage, jardiniers ou babysitters contre les accidents sur le lieu et sur le chemin du travail. Beaucoup ignorent que **cette assurance est prescrite par la loi et obligatoire pour tous les employeurs.** Elle peut être souscrite pour tous vos employés qui travaillent au maximum huit heures par semaine et ne gagnent pas plus de CHF 15 000.- par an. Le contrat d'assurance est résiliable en tout temps, dès lors que vous n'employez plus d'employés de maison.

Prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA)

- Frais médicaux (traitement médical, hôpital en division commune)
- Indemnités journalières (max. 80% du gain assuré à partir du 3^e jour)
- Rente d'invalidité (max. 80% du gain assuré)
- Rente de survivants
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité et indemnité pour impotent



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/employes-de-maison](https://www.axa.ch/employes-de-maison)

«Depuis plusieurs années, nous avons besoin d'aide pour le jardin. Nous sommes donc heureux d'avoir un jardinier. Mais un jour, il a glissé sur notre escalier extérieur et s'est cassé le poignet. Heureusement, nous étions assurés.»

Pierre U., client AXA depuis 2011



**Numéro AXA 24 heures sur 24**

Nous sommes à votre disposition 24 heures sur 24 au 0800 809 809.

**Le réseau de distribution le plus dense de Suisse**

Avec plus de 340 agences et agences générales indépendantes et quelque 3000 collaborateurs au service exclusif d'AXA Suisse, nous disposons du réseau de distribution le plus dense de Suisse.

**Notre portail clients en ligne «myAXA»**

Vous pouvez accéder en tout lieu et à toute heure à l'ensemble des informations relatives à vos contrats, à vos données, à vos factures, etc.

**Bienvenue chez le n° 1 de l'assurance!**

2 million de clients ne peuvent pas se tromper. 93% d'entre eux sont satisfaits des prestations et du service d'AXA. Nous serons ravis de vous accueillir dans leur cercle.

Le service fait toute la différence

D'excellentes prestations d'assurance et des conseils avisés: deux éléments que nous pouvons vous garantir. Mais face à un coup dur, ce qui compte réellement est l'excellence du service. Profitez de notre offre. Vos besoins et vous-même êtes toujours au premier plan.

